

<b><u>PARTIE I : LE CONTRAT.....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>PARTIE II : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>I. INTRODUCTION .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
A. Motivations présidant à la mise en oeuvre du contrat « COPIEVAL II »..	6
B. Principes généraux du contrat .....	7
<b><u>II. LE DIAGNOSTIC.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
A. Les caractéristiques du territoire COPIEVAL.....	8
B. Le bilan du dispositif COPIEVAL I.....	9
1. Un objectif réalisé à 75 % à fin décembre 2006, témoin de réels acquis	9
2. Des actions d’anticipations et d’approfondissement du pré-diagnostic de départ	10
3. Une dynamique à consolider face à l’actualité.....	11
<b><u>III. LES OBJECTIFS FIXES AU COPIEVAL II.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
A. Les partenaires du COPIEVAL II ont deux préoccupations.....	12
1. Maintenir l’emploi au sein du territoire dans une logique de contrat de site	12
2. Lutter contre le chômage des habitants du COPIEVAL.....	12
B. Le choix stratégique du dispositif COPIEVAL II : corrélér l’objectif de la	réduction des demandeurs d’emploi du territoire à celui de l’augmentation des effectifs
salariés.....	13
<b><u>IV. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
A. Comité de pilotage stratégique .....	14
B. Comité technique de suivi des actions.....	14
C. L’équipe-projet opérationnelle.....	15
D. Prise en compte du dialogue social territorial.....	15
<b><u>V. FICHES–ACTIONS DE L’AXE 3.....</u></b>	<b><u>16</u></b>
A. Fiche 1 : Accroître la commercialisation des 409 hectares de zones d’activités	économiques disponibles sur le Copieval.....
1. Description .....	16
2. Détail des dépenses.....	16
B. Fiche 2 Accroître l’offre de lieux d’accueils économiques (pépinière, hôtel	d’entreprises) sur le Copieval.....
1. Objectif de la fiche action.....	17
2. Description .....	17
3. Détail des dépenses.....	17
C. Fiche 3 Soutenir la filière Légumes .....	17
1. Objectif de la fiche action.....	17
2. Description .....	18
3. Détail des dépenses (5 projets).....	18
D. Fiche 4 : Projets susceptibles d’être mis en œuvre durant les 3 ans.....	19
<b><u>VI. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONTRAT .....</u></b>	<b><u>20</u></b>
<b><u>VII. TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL DU COMITE DE PILOTAGE</u></b>	<b><u>21</u></b>

## **PARTIE I : LE CONTRAT**

Entre

L'ETAT représenté par Monsieur Dominique BUR, Préfet de Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or,

LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE représenté par Monsieur François PATRIAT, Président,

LE CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR représenté par Monsieur Louis DE BROISSIA, Sénateur, Président,

Les partenaires territoriaux :

La Communauté de communes Val de Vingeanne représentée par M. François LAUNOY, Président,

La Communauté de communes du Mirebellois représentée par M. Alain BARDOT, Président,

La Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône représentée par M. Joël ABBEY, Président,

La Communauté de communes Auxonne Val de Saône représentée par M. Jean-Paul VADOT, Président,

La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise représentée par M. Jean-Louis AUBERTIN, Président,

La Communauté de communes Val de Saône Seurre St-Jean-de-Losne représentée par M. Jean-Luc SOLLER, Président,

Les partenaires économiques :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon représentée par M. Patrick LAFORET, Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Beaune représentée par M. Benoît de CHARETTE, Président,

La Chambre de Métiers de la Côte d'Or représentée par M. William FORESTIER, Président,

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or représentée par M. Dominique CHAMBRETTE, Président,

Considérant la décision prise par l'entreprise Thomson de réduire durablement ses effectifs de son usine de Genlis (- 320 emplois fin juin 2007),

Considérant que le dispositif Copiéval 1, destiné à l'anticipation des mutations économiques, et dont l'évaluation figure dans le présent document, vient à échéance au 31 décembre 2006,

Considérant nécessaire le renforcement de ce dispositif dans une perspective de résultats opérationnels propres d'une part à compenser les pertes d'emploi subies par le bassin, d'autre part à revitaliser durablement le territoire du COPIEVAL considéré comme un pôle d'équilibre à proximité immédiate de l'agglomération dijonnaise,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** les parties signataires du présent contrat approuvent le diagnostic, la stratégie et la méthode proposés dans le présent document et son annexe, et s'engagent à les mettre en œuvre sur la période 2007-2009.

**Article 2 :** les parties signataires du présent contrat fixent comme objectif final au projet COPIEVAL 2 de réduire le nombre de demandeurs d'emplois de ce bassin de vie par l'augmentation des effectifs salariés et l'accompagnement des mutations du territoire.

L'objectif mesurable est de réduire sur la période du contrat le nombre de DEFM de 10 % ( moins 200 DEFM de catégorie 1, soit de 1.665 en juin 2006 à 1.465 en décembre 2009), et de maintenir l'effectif salarié marchand (au sens URSSAF) au niveau de juin 2006 (soit 9.050).

Les partenaires affirment leur volonté d'orienter les DEFM du territoire vers les emplois du territoire.

**Article 3 :** pour réaliser cet objectif, les parties signataires du présent contrat s'engagent, sur le territoire du Val-de-Saône :

- d'une part à mobiliser l'ensemble de leurs services et financements de droit commun, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de suivi opérationnel (périodicité du comité technique, tableau de bord) susceptible d'assurer la mobilisation dynamique de ces ressources, et permettant d'identifier les crédits de droit commun utilisés au cours du déroulement du contrat.

- d'autre part à mobiliser les partenaires sur des projets structurants au bénéfice du territoire, définis dans la partie V du présent document, et faisant l'objet de financements exceptionnels, relevant d'une logique de contrat de site ; ce financement exceptionnel, y compris les crédits relevant de la convention L 321-17 qui sera signée par THOMSON, est identifié dans le tableau figurant à l'annexe VI du présent document et qui est susceptible d'évoluer compte tenu des projets développés. L'actualisation de ce tableau sera réalisé en continu et présenté au comité de pilotage (cf article suivant).

**Article 4 :** les parties signataires adoptent les modalités de gouvernance et de pilotage définies dans la partie IV du présent document.

Un comité de suivi aura lieu tous les mois, et un comité de pilotage stratégique tous les trois mois ; ces réunions donneront lieu à un compte-rendu.

Ces réunions n'ayant de sens que si elles se fondent sur des données objectives, les parties signataires s'engagent à transmettre les données nécessaires au pilotage du dispositif, conformément aux précisions apportées dans l'annexe du présent document.

**Article 5** : l'évaluation du présent contrat sera annuelle, sur la base des documents de pilotage figurant en partie VII et en annexe du présent document.

**Article 6** : un avenant pourra être passé en cas d'évolution significative de l'économie générale du territoire COPIEVAL.

Fait à Dijon, le 19 Mars 2007

Dominique BUR,  
Préfet de Région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or

François PATRIAT,  
Président du Conseil Régional de Bourgogne

Louis DE BROISSIA,  
Président du Conseil Général de la Côte d'Or

François LAUNOY,  
Président de la CC Val de Vingeanne

Alain BARDOT,  
Président de la CC du Mirebellois

Joël ABBEY,  
Président de la CC du canton de Pontailler-sur-Saône

Jean-Paul VADOT,  
Président de la CC Auxonne Val de Saône

Jean-Louis AUBERTIN,  
Président de la CC de la Plaine Dijonnaise

Jean-Luc SOLLER,  
Président de la CC Val de Saône Seurre St-Jean-de-Losne

Patrick LAFORET,  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon

Benoît de CHARETTE,  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beaune

William FORESTIER,  
Président de la Chambre de Métiers de la Côte d'Or

Dominique CHAMBRETTE,  
Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

## **PARTIE II : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

### **I. INTRODUCTION**

#### **A. MOTIVATIONS PRÉSIDENT À LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT « COPIEVAL II »**

L'espace du COPIEVAL, qui couvre les 7 cantons de l'est du département de Côte d'Or, compte environ 70.000 habitants, dont 31.000 actifs.

Caractérisé par un développement industriel original, orienté vers les composants électriques et électroniques, dans les années 1960 et 1970, le COPIEVAL subit depuis dix ans un déclin de ce secteur. Celui-ci, joint à des caractéristiques de fond (structure démographique, etc) débouche sur une situation inquiétante sur le plan du chômage : avec 1.665 demandeurs d'emplois (catégorie 1) en juin 2006, le ratio DEFM/effectifs salariés<sup>1</sup> URSSAF du COPIEVAL s'élève à 18 %, contre 9 % sur le département.

Même si ce chiffre traduit une amélioration depuis la mise en œuvre du premier COPIEVAL ( 2.200 DEFM en 2003 ; 1.978 en janvier 2006), il s'accompagne de tendances préoccupantes : la population sans emploi est fortement féminisée, peu mobile et peu qualifiée ; le volume d'offres d'emploi très inférieur à la demande locale (2 offres pour 10 emplois, contre 7 offres pour 10 demandes pour l'ensemble du département).

Les évolutions attendues du groupe THOMSON accroissent cette tendance. Sur les 636 salariés de THOMSON aujourd'hui, 320 seront encore en poste à la mi-2007. Les projections sur la période juillet 2007- décembre 2009 demeurent incertaines.

Or, l'espace COPIEVAL revêt un atout majeur pour le département de Côte d'Or et la Région Bourgogne : situé à proximité d'une agglomération dijonnaise aux potentiels d'accroissement ouverts pour l'essentiel au nord et à l'est, il peut en constituer un pôle d'équilibre, à l'accès facile, et au cadre de vie de qualité.

Le contrat COPIEVAL I, qui a porté sur les années 2004-2006, a jeté les bases d'un partenariat entre les acteurs publics qui ont décidé de s'impliquer dans une démarche volontaire de soutien du développement du territoire. Les éléments de diagnostic et les axes d'intervention dessinés dans ce contrat de développement du territoire demeurent pertinents, et méritent d'être préservés. L'objet du contrat COPIEVAL II est d'accroître l'efficacité de l'action opérationnelle au profit de ce territoire.

La méthode proposée pour le COPIEVAL II est de déterminer, de hiérarchiser et de décliner à différents niveaux de responsabilités des objectifs uniquement mesurables, afin de mieux mobiliser l'ensemble des partenaires.

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas du taux de chômage (ratio DEFM/population active), qui s'élève à 8 % en Côte d'Or et 9 % en France en novembre 2006, mais est difficile à calculer avec pertinence sur le territoire du COPIEVAL

Cette méthode se donne pour objectif de mobiliser, d'une part les services et financements de droit commun des partenaires, d'autre part des financements exceptionnels, sur des projets structurants identifiés par les partenaires comme nécessaires au projet.

## **B. PRINCIPES GENERAUX DU CONTRAT**

Conscients des difficultés économiques et des fragilités du territoire, les partenaires du présent document s'engagent à agir de concert pour faciliter la revitalisation et le développement économique du territoire COPIEVAL.

**La démarche COPIEVAL II est double. Elle vise, sur le territoire du Val-de-Saône :**

**- d'une part à mobiliser l'ensemble des services et des financements de droit commun des partenaires. De ce point de vue, toutes les leçons doivent être tirées du diagnostic réalisé sur COPIEVAL I ; aussi la mise en place d'un dispositif de suivi opérationnel (périodicité du comité technique, tableau de bord) susceptible d'assurer la mobilisation dynamique de ces ressources est-elle au cœur de la démarche COPIEVAL II – et permettra d'identifier les crédits de droit commun utilisés au cours du déroulement du contrat**

**- d'autre part à mobiliser les partenaires sur des projets structurants au bénéfice du territoire, et faisant l'objet de financements exceptionnels, relevant d'une logique de contrat de site ; ce financement exceptionnel, y compris les crédits relevant de la convention L 321-17 signée par THOMSON, sera identifié dans le contrat**

Ce document tiendra compte :

- des orientations définies dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) « *Une nouvelle ambition économique, sociale et solidaire en Bourgogne* » adoptée le 17 juin 2005 par le Conseil régional de Bourgogne. Les actions envisagées dans ce document s'appuient sur un état des lieux complet de la Bourgogne.
- de la coordination des politiques publiques : économie, emploi, formation, développement local,
- du partenariat et la mise en commun des moyens des différents services de l'État, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, du pays, des territoires et des partenaires privés (club de chefs d'entreprises...),

Pour remplir ces objectifs généraux, et notamment ceux fixés en matière de création d'emplois, la mobilisation de tous les acteurs est essentielle. Les signataires du présent document conviennent de travailler ensemble sur les orientations d'actions et s'engagent à mettre en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2009 les programmes prévus dans le présent contrat.

## **II. LE DIAGNOSTIC**

### **A. LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE COPIEVAL**

Les dernières données démographiques concernant le COPIEVAL datent de 1999. Si les chiffres ont évolué depuis, leur rappel met en évidence les tendances de fond du territoire.

Dans ce territoire où le salariat représente 50 % de la population active contre 70 % en Côte d'Or, la moitié de ces salariés travaillent dans l'industrie (un quart en Côte d'Or), notamment des PME de moins de 50 salariés.

De 2004 à 2006, le net recul industriel s'est accompagné d'une bonne tenue de la construction (+ 100 emplois) et de la poussée du tertiaire (+300 emplois). Si le commerce a été un contributeur important dans cette évolution ( 2/3 des activités nouvelles sont des entreprises individuelles), il n'en reste pas moins que le développement de l'emploi marchand affiche des résultats comparables à ceux du département.

Ainsi, des potentiels demeurent, notamment dans le tertiaire de service.

En ce qui concerne le marché du travail, ses caractéristiques demeurent les mêmes ; surreprésentation des femmes parmi les demandeurs d'emploi (60% contre 52 % en Côte d'or), taux de tension important (1 offre pour 5 demandes), mais faible attractivité des emplois où l'offre apparaît nombreuse (le BTP, le commerce, l'hôtellerie-restauration demeurent en attente de main d'œuvre).

**B. LE BILAN DU DISPOSITIF COPIEVAL I**

Signé le 14 novembre 2004, le Contrat Territorial pour le Développement Economique et de l'Emploi du Val de Saône (COPIEVAL), destiné à anticiper les mutations économiques liées notamment à l'évolution du groupe Thomson à Genlis, arrive à échéance le 31 décembre 2006.

**1. Un objectif réalisé à 75 % à fin décembre 2006, témoin de réels acquis**

L'objectif fixé par le contrat portait sur la création de 700 emplois en 3 ans dans le territoire du COPIEVAL. **538 créations effectives ou d'emplois sauvegardés** sont recensés au 31 décembre 2006 sur 741 emplois identifiés à créer sous 3 ans. Pour sa part, le groupe Thomson a contribué à la création effective de **188** postes .

Les évolutions sur le chômage sont loin d'être négligeables. Comptant 2.200 DEFM à l'automne 2003, le COPIEVAL n'en compte plus que 1.645 en juin 2006. Comme il a été dit plus haut, la perte des emplois du secteur secondaire a été compensée par le développement d'emplois tertiaires. En outre, a été enregistrée sur la période une hausse sensible du volume d'emplois déposées à l'ANPE, et des signes de fluidité se sont dessinés dans un marché du travail toujours fragile ; les sorties de chômage se sont accrues (+9,2% en trois ans), les reprises d'emploi sont plus nombreuses. L'état des inscrits à l'URSSAF passe de 9 124 à fin 2003 à 9 049 au 30 juin 2006 soit une dégradation de 75 seulement.

Mais globalement, les évolutions positives constatées sur le territoire du COPIEVAL s'inscrivent dans les tendances nationales ou départementales. Le COPIEVAL ne recule plus, et c'est le grand acquis du premier contrat ; mais il ne rattrape pas son écart.

Cette situation témoigne sans doute des limites actuelles de la dynamique locale. Celle-ci s'est progressivement constituée (accroissement du partenariat, affirmation d'une animation, développement de l'intercommunalité, etc) mais ne s'est pas encore traduit par le développement concrets de projets structurants susceptibles de contribuer à la reconversion du territoire. Parmi les exemples illustrant ces chantiers en construction, on peut citer :

- le projet « filière fluviale » déposé par les collectivités et entreprises riveraines de la Saône et retenu par le Conseil Régional de Bourgogne au titre d'un appel à projet ;
- la labellisation en décembre 2006 d'un projet de Pôle d'Excellence Rurale en partenariat entre les Communautés de communes riveraines de la Saône associées aux villes de Gray et Verdun sur le Doubs ;
- la création d'une association « Légumes et terroirs en Val de Saône » pour redynamiser la filière légumière et maraîchère ;
- création d'un pôle d'entreprises SYNERPOLE autour du travail du métal pour faire de la R & D en commun et répondre de concert à des appels d'offre, participation active et motrice à la création de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais, etc.) ;

Ainsi, le contrat prévoyait la mobilisation de 20M€ de crédits de droit commun durant cette période. Les interventions financières réalisées sont estimées à 10 M€. Aucun problème de financement n'a été signalé, faute de projets significatifs à financer ; néanmoins, comme il

vient d'être rappelé, l'intercommunalité et le travail en réseau naissants n'ont pas permis de les faire émerger dans un laps de temps si court (deux ans).

Dans le contexte actuel de suppression d'emplois par THOMSON, cette dynamique probablement insuffisante mérite d'être relancée.

## **2. Des actions d'anticipations et d'approfondissement du pré-diagnostic de départ**

L'anticipation était un objectif majeur du dispositif COPIEVAL. Doté de 450 000 € au titre d'une enveloppe « Emploi & Territoire », mesure 10A Objectif 3 du FSE, le COPIEVAL a permis d'approfondir son pré-diagnostic de départ et de créer les conditions de la mutation à accomplir :

- Recensement de l'offre foncière et immobilière en matière d'accueil des entreprises sur le territoire afin de mettre en exergue la « non préparation de celui-ci » à sa mutation par un mitage très important : sur 38 ZAE identifiées, 431 Ha de surface totale dont 351 Ha aménagés, 125 disponibles et 150 en projet ce qui ne pouvait permettre d'envisager une quelconque action rationnelle de commercialisation ;
- Elaboration concertée entre les 7 Communautés de communes du COPIEVAL et sa validation d'un schéma de cohérence d'accueil des entreprises, identifiant précisément les typologies de zones, leur destination et leur complémentarité avec des activités traditionnelles, historiques et/ou identifiées par les cabinets qui ont travaillé sur le sujet type KATALYSE, SOFRED, SOFIREM, etc ;
- Identification d'une dizaine de sites stratégiques et réalisation d'un outil commun de promotion de ces sites et du Val de Saône à destination des aménageurs ;
- Etude GRH réalisée afin de déterminer le portefeuille de compétences comportementales attendues par les entreprises du COPIEVAL et les compétences transversales communes des métiers en tension notamment pour préparer les mobilités professionnelles des personnes ;
- Information des PME PMI TPE artisans et commerçants sur l'ensemble des dispositifs emplois et formation afin de stimuler les embauches qui pourraient être freinées par la méconnaissance de ces dispositifs incitatifs ;
- Renforcement de l'appui à la sensibilisation à la transmission – reprise d'entreprises (tous les chefs d'entreprises, commerçants et artisans de plus de 50 ans l'ont été) avec accompagnement des détections porteuses d'une transmission ou d'une reprise ;
- Elaboration d'un dispositif de formation innovant (qui sera repris par la MDEF) type plate forme à entrée et sortie permanente permettant de gérer les flux d'adaptation entre l'offre d'emploi et la demande en temps réels avec des parcours individualisés rapides et asynchrones pour la partie commune, ce dispositif devant être porté par la MDEF et être disséminé sur le territoire en fonction des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi ;
- Identification de pistes d'insertion sur des filières porteuses et demandeuses type BTP, forêt, services et démarrage d'actions expérimentales ;

- Formalisation d'un dialogue social élargi devant se traduire par la tenue des assises du territoire du COPIEVAL pour un projet de développement économique et d'emploi,

### **3. Une dynamique à consolider face à l'actualité**

Sans doute l'objectif final, insuffisamment précis (700 emplois bruts ou nets ?), n'a-t-il pas favorisé l'identification des leviers d'action des partenaires impliqués. Dès lors, le lien distendu entre ces créations d'emploi et la situation plus générale de l'emploi dans le COPIEVAL n'a pas favorisé la définition d'une stratégie de lutte pour l'emploi. De même, les actions de soutien à l'emploi nouveau attendues du groupe Thomson – malgré les moyens financiers dégagés – n'ont pas eu le résultat escompté.

Il est vrai que le COPIEVAL avait tout à construire, d'où une politique d'animation orientée avant tout sur une logique de moyens (d'ingénierie, etc.), plus que sur le résultat. Par conséquent, la perspective de mobilisation de 20 M € n'a pas été atteinte, faute uniquement d'initiatives privées.

COPIEVAL a eu néanmoins l'incontestable mérite de mobiliser des partenaires (Etat, conseil régional, conseil général et autres collectivités locales) vers des objectifs partagés ; mais il conviendra à l'avenir de renforcer les moyens de pilotage afin d'atteindre les objectifs fixés, ou de corriger les actions prévues au vu des difficultés rencontrées.

### III. LES OBJECTIFS FIXES AU COPIEVAL II

#### A. LES PARTENAIRES DU COPIEVAL II ONT DEUX PRÉOCCUPATIONS...

##### 1. Maintenir l'emploi au sein du territoire dans une logique de contrat de site

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de restructuration et de redynamisation d'un territoire économique affecté par le déclin de l'industrie, électronique notamment, dont l'usine Thomson est la figure de proue.

Dans cette perspective, l'avenir du territoire se pose dans l'alternative suivante :

- soit il devient le « territoire-dortoir » d'autres lieux où se concentre l'activité économique, rassemblant des actifs très mobiles et de retraités appréciant le cadre de vie qui leur est offert ; auquel cas, la problématique d'aménagement de ce territoire concerne principalement le réseau routier permettant les migrations pendulaires entre l'agglomération dijonnaise et le COPIEVAL – mais ce modèle commence déjà à montrer ses limites ( saturation des routes et entrées sur l'agglomération)

- soit il est considéré comme un lieu où l'emploi doit être maintenu, voire développé, afin de créer un pôle d'équilibre dans le département ; dans ce cas, le développement du territoire COPIEVAL n'est possible qu'à travers une démarche de type « contrat de site », partagée par l'ensemble des partenaires.

Les partenaires du COPIEVAL s'inscrivent dans cette dernière perspective. Ce maintien ou développement de l'emploi dans le territoire ne concerne d'ailleurs pas seulement les habitants du COPIEVAL, mais également ceux des territoires environnant<sup>2</sup>. Créer de l'emploi dans le COPIEVAL, c'est donc aussi créer de l'emploi pour des salariés d'autres territoires, afin de relier le COPIEVAL à son environnement.

Ce développement de l'emploi, jusqu'ici structuré autour de l'industrie et de l'agriculture, doit, certes, préserver ces caractéristiques, mais aussi s'orienter vers le développement de services, notamment à la personne.

##### 2. Lutter contre le chômage des habitants du COPIEVAL

Sur le plan démographique, le territoire du COPIEVAL se caractérise par une croissance soutenue<sup>3</sup> une population active plus jeune que celle du département<sup>4</sup>, et moins diplômée<sup>5</sup>. Par ailleurs, un grand nombre de salariés de l'industrie électronique n'ont souvent connu que ce secteur, et ne possèdent pas forcément les formations nécessaires à leur reconversion.

<sup>2</sup> par exemple, un tiers des salariés de Thomson en juin 2006 habitent dans le Jura

<sup>3</sup> 62.351 hab. en 1982, 66.616 en 1990 (+ 6,8 %) et 69.210 en 1999 (+ 3,2 % / 1982 et + 11,0 % / 1990),

<sup>4</sup> 38,5 % contre 31,0 % en Côte d'Or

<sup>5</sup> 16,4 % sans diplôme contre 11,3 % en Côte d'Or

Or, depuis 2000, le territoire du COPIEVAL subit une lente dégradation de l'emploi, notamment en comparaison avec le département (- 460 emplois dans l'industrie depuis 2002). En conséquence, le taux de chômage du territoire tend à croître mais demeure le double de celui du département. Le dispositif COPIEVAL 1 a réussi à stabiliser l'écart entre le territoire et son environnement, mais ne l'a pas réduit.

Dans le contexte de fermetures de certaines activités de Thomson, le risque d'une évolution négative, qui se traduirait par le basculement du territoire vers un repli sur soi, est accru, ce qui nécessite un dispositif reprenant une logique de contrat de site<sup>6</sup>.

Mais la lutte contre le chômage dans le COPIEVAL ne doit pas être limitée à la seule destination des emplois salariés du territoire. Sur un plan stratégique, les partenaires estiment nécessaire que des habitants du COPIEVAL travaillent hors du territoire.

**B. LE CHOIX STRATÉGIQUE DU DISPOSITIF COPIEVAL II : CORRÉLER L'OBJECTIF DE LA RÉDUCTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU TERRITOIRE À CELUI DE L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS SALARIÉS**

Les partenaires ont tous conscience qu'une partie des habitants du COPIEVAL travaillent dans l'agglomération dijonnaise, et qu'une partie des emplois existants dans le COPIEVAL sont occupés par des salariés n'habitant pas dans l'espace.

Ils n'en restent pas moins convaincus que le principal levier d'action sur le nombre de DEFM du COPIEVAL demeure le nombre d'emplois salariés qui s'y trouve – et donc le développement de l'activité économique sur place.

**L'objectif final fixé par les partenaires du projet COPIEVAL II est de réduire le nombre de demandeurs d'emplois dans le COPIEVAL par l'augmentation des effectifs salariés et l'accompagnement des mutations du territoire.**

**La réalisation de cet objectif final du projet COPIEVAL II doit prendre en compte la réalisation simultanée de deux objectifs mesurables :**

- nombre d'effectifs salariés marchand net hors agriculture maintenu à 9.050**
- nombre de DEFM en baisse de 10 % sur trois ans (de 1.665 à 1.465)**

La réalisation de l'objectif final du COPIEVAL II nécessite de suivre trois axes de travail :

- aider (création, maintien, transmission) les entreprises du territoire,
- favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi de la population active du territoire,
- contribuer à l'attractivité (conditions de vie, et accueil d'activités) du territoire »

---

<sup>6</sup> la DIACT privilégie la mise en œuvre d'un tel dispositif pour la perte de 1.000 emplois, comme c'est le cas actuellement à Chalon pour Kodak. La stratégie de Thomson est plus progressive ; mais il convient de souligner que Thomson employait 1.170 salariés en 1996, et que, par ailleurs des dispositifs de contrat de site ont été élaborés sur des territoires connaissant des pertes de moindre ampleur en valeur absolue (Aube, Cher, Orne)

Chacun de ces axes de travail donnera lieu à une déclinaison opérationnelle fondée sur une démarche par objectifs, et s'appuyant sur un tableau de bord suivi par le groupe technique (cf partie suivante)

#### **IV. GOUVERNANCE ET PILOTAGE**

Les partenaires du contrat estiment que l'enjeu de la gouvernance est essentiel à la mise en œuvre constructive du Copiéval II.

Ils mettent l'accent sur la nécessaire articulation entre les équipes opérationnelles sur le terrain, l'animation et les instances décisionnelles.

##### **A. COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE**

Un comité de pilotage stratégique est mis en place pour la durée du contrat de revitalisation.

Il est co-présidé par MM. le Préfet de département, le Président du Conseil Général et le Président du Conseil Régional de Bourgogne. Il est composé des signataires de ce contrat, des députés concernés et des membres du comité technique de suivi.

Il se réunira une fois tous les 3 mois afin d'examiner l'avancement et l'évaluation du plan d'actions. Il examinera à cette occasion le tableau de bord du comité de pilotage élaboré trimestriellement, et donc l'ensemble des partenaires signataires s'engagent à remplir les données qui le composent selon des modalités définies en Annexe.

##### **B. COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DES ACTIONS.**

Le comité technique de suivi est chargé de coordonner les actions et d'évaluer l'avancement des travaux, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action et les partenaires.

Il se réunira au moins une fois par mois, et assurera le suivi du dispositif sur la base des tableaux de bord de pilotage et financiers joints à ce document. Les données permettant de compléter le tableau de bord seront communiquées par les partenaires.

Présidé par le Secrétaire général de la préfecture, ce comité technique de suivi comprend

-Pour le conseil général : M. le Directeur Général des Services

-Pour le conseil régional : M. le Directeur Général-Adjoint du Pôle Développement

-Pour l'équipe opérationnelle : l'animateur

Et tout autre personne nécessaire au pilotage du dispositif.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu envoyé aux membres du comité stratégique.

**C. L'ÉQUIPE-PROJET OPERATIONNELLE**

Elle est composée des agents des services des partenaires engagés sur le terrain, et chargés de mettre en œuvre les actions du COPIEVAL.

Cette équipe opérationnelle est co-financée par l'ensemble des partenaires.

L'animateur de l'équipe, porté par (un des partenaires du contrat) fait l'objet d'un co-financement

Les rémunérations des agents des services travaillant pour le COPIEVAL et dont la liste suit sont identifiées et valorisées.

La liste des membres de l'équipe opérationnelle figure en Annexe.

**D. PRISE EN COMPTE DU DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL**

Ce contrat prend en compte les demandes formulées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles dans le cadre d'un dialogue social territorial à savoir de:

- rendre plus lisible les actions du Copieval vis à vis de l'ensemble des acteurs du territoire et au delà (marketing territorial)
- améliorer l'articulation entre les principaux partenaires et les actions à mettre en place dans une optique de dynamique locale,
- constituer des lieux d'informations continues de l'état d'avancement des actions du Copieval, de leur impact sur la création d'emplois et sur les engagements d'aides publiques.

A cet effet, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles sont invitées à participer aux réunions du comité de pilotage stratégique pour apporter leurs réflexions et leur propositions constructives sur les actions du Copieval.

## V. FICHES–ACTIONS DE L'AXE 3

### A. FICHE 1 : ACCROÎTRE LA COMMERCIALISATION DES 409 HECTARES DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DISPONIBLES SUR LE COPIEVAL

Le but de cet action est de pallier la faiblesse de capacité d'accueil d'entreprises nouvelles du COPIEVAL (exogène) ou le développement d'entreprises existantes (endogène) par l'aménagement de quelques nouvelles zones d'activités - stratégique ou structurante d'un bassin de vie - avec un haut niveau d'équipement, intégrant une démarche de qualité environnementale et prenant en compte, l'amélioration de leur desserte notamment autoroutière.

#### 1. Description

A partir du schéma de cohérence des ZAE réalisée par le COPIEVAL en 2005 et de l'intérêt réel porté par des porteurs de projets identifiés, est acté la nécessité de développer trois ZAE réparties de manière équilibrée sur le territoire :

- ZAE du Bassin de Genlis-Fauverney en priorité suite au désengagement Thomson
- ZAE de Vonges-Pontailier

#### 2. Détail des dépenses

Zone d'activités du Bassin de GENLIS-FAUVERNEY (52 ha)	3 400 000 €
Zone d'activités de Vonges-Pontailier (7 ha)	1 400 000€

**TOTAL 4 800 000 €**

**Service de l'Etat pilote**

**Maître d'ouvrage pressenti Collectivités locales**

**Plan de financement : cf tableau des engagements financiers**

**B. FICHE 2 ACCROÎTRE L'OFFRE DE LIEUX D'ACCUEILS ÉCONOMIQUES (PÉPINIÈRE, HÔTEL D'ENTREPRISES) SUR LE COPIEVAL**

**1. Objectif de la fiche action**

Pallier la faiblesse de capacité d'accueil d'entreprises locales, industrielles, artisanales ou de services) par l'aménagement de quelques lieux d'accueil ciblés à partir de construction de bâtiment modulaire ou la réhabilitation de friches industrielles existantes.

**2. Description**

Le constat a été fait de l'inexistence sur le territoire du Copieval d'une offre d'accueil adaptée pour des petits projets dans le domaine industriel, artisanal ou de services.

Aussi il est identifiée la nécessité de développer trois sites répartis de manière équilibrée sur le territoire :

- Pépinière de Genlis (1000m<sup>2</sup>)
- Pépinière de Pontailler sur Saône (1000m<sup>2</sup>)
- Pépinière de Saint Jean de Losne-Seurre (1000m<sup>2</sup>) + bâtiment-relais (500m<sup>2</sup>)

**3. Détail des dépenses**

Pépinière de Genlis

Pépinière de Pontailler sur Saône

Pépinière de Saint Jean de Losne-Seurre et bâtiment relais

**TOTAL 2 400 000 €**

**Service de l'Etat pilote**

**Maître d'ouvrage pressenti** Collectivités locales

**Plan de financement : cf tableau des engagements financiers**

**C. FICHE 3 SOUTENIR LA FILIÈRE LÉGUMES**

**1. Objectif de la fiche action**

Le Val de Saône constitue un bassin de production alimentaire important avec de nombreux atouts : marché de proximité, sol et climat propice aux cultures maraîchères et légumières, présence d'une ressource importante en eau dans le sol, savoir-faire reconnu tant au niveau des producteurs que des transformateurs, présence d'industries de transformation agro-alimentaires

Pour faire face aux évolutions prochaines de l'agriculture, notamment la réforme de la PAC, il convient de soutenir la filière légumes, source de maintien d'emploi non délocalisables.

## 2. Description

Le bassin légumier d'Auxonne frappé depuis plusieurs années par des crises à répétition (canicule en 2003, faiblesse des prix de vente des légumes frais), connaît un contexte démographique structurel très défavorable combiné à un déficit de successeurs-repreneurs.

S'ajoutent à ces facteurs, des mutations profondes du marché : concentration de la grande distribution, exigences des cahiers des charges des clients, demande de sécurité alimentaire, croissance des importations de produits frais en provenance des nouveaux pays européens, concurrence légumes frais avec des légumes transformés.

La production légumière du bassin doit donc s'adapter en permanence à cette nouvelle donne. La relance et le soutien de la filière légumes qui s'est organisée en association au cours de l'année 2006, passe par une série d'actions convergentes: plate-forme d'essai de légumes, restructuration foncière et parcellaire, mise aux normes des puits d'irrigation, et une série d'études : mission d'étude prospective sur les pistes de développement agroalimentaire à partir de l'expérience des centrales d'achats d'Alsace, étude financière sur les moyens et les situations des exploitants et transformateurs, étude d'opportunité sur la facture énergétique des entreprises agroalimentaires.

## 3. Détail des dépenses (5 projets)

- |  |            |
|--|------------|
| • Plate forme d'essai légumes                                | 42000 €    |
| • Etude financière sur la situation économique de la filière | 25 000€    |
| • Restructuration du parcellaire (25 ha)                     | 750 000€   |
| • Irrigation collective (hors mise aux normes puits)         | 1 000 000€ |
| • Réduction coût énergie des entreprises de la filière       | 500 000€   |

•

**TOTAL 2 317 000 €**

**Service de l'Etat pilote**

**Maître d'ouvrage pressenti Association Filière Légumes**

**Plan de financement : cf tableau des engagements financiers**

**D. FICHE 4 : PROJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN ŒUVRE DURANT LES 3 ANS**

- Aménagement d'une ZAE à la sortie échangeur autoroutier de Soirans
- Action spécifique bioénergies (chambre d'agriculture, monde agricole, des Communautés de communes et des entreprises pouvant constituer une piste de revenus de substitution pour les agriculteurs et d'insertion pour les personnes en difficultés ,

## VI. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CONTRAT

Compte tenu de l'évolution du projet COPIEVAL, le tableau prévisionnel suivant peut être proposé, sachant qu'il sera actualisé à chaque comité de pilotage de COPIEVAL.

COPIEVAL II : TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES ACTUALISE AU...

	Développement des zones d'activité	Développement de l'immobilier d'accueil d'entreprises	Développement de la filière légumes (à définir pour 2008)	Autres projets (à compléter en cours de contrat) : ZAE Soirans...	Autres financements exceptionnels sur la création d'entreprises (Axe 1)	Total
<b>THOMSON L 621-17 (1)</b>	600 000	200 000			343 648	1 143 648
<b>et Etat</b>	en cours (FNADT section générale) (2) + 400 000 (3)	100 000 (3)			financements au titre de la PAT (4)	500 000 (7)
<b>sous-total</b>	1 000 000 (5)	300 000			343648 (6)	1 643 648 (7)
<b>Europe ( Feder)</b>	500 000	300 000				800 000
<b>Conseil général</b>	1 000 000 **	600 000			758 000	2 358 000
<b>Conseil régional</b>	1 000 000	600 000			1 800 000	3 400 000
<b>Communauté de communes</b>	1 300 000	600 000				1 900 000
<b>Total souhaité</b>	<b>4 800 000 (5)</b>	<b>2 400 000</b>			<b>2901648 (6)</b>	<b>1 0101 648 (7)</b>

NB : ce tableau prend uniquement en compte les financements exceptionnels liés à la mise en oeuvre de projets structurants au sein du COPIEVAL II et identifié dans les axes de travail 1 et 3 du contrat. Il n'intègre pas les financements habituels (dits : de droit commun) des différents partenaires sur le territoire, estimés environ à 24 M€ sur trois ans (18 M€ pour le Conseil général au titre des routes, du logement et de l'insertion, 4 M€ pour le Conseil régional au titre des aides aux entreprises, et 2,3 M€ pour le service public de l'emploi au titre de son fonctionnement), qui feront l'objet d'un suivi par le comité technique et d'un compte-rendu annuel.

(1) : au terme de la convention L 321-17 signée entre Thomson et l'Etat, l'entreprise s'engage à mettre en oeuvre les montants financiers annoncés ici pour la création de 228 emplois dans un rayon de 30 km autour du site de Genlis, les interventions étant ciblées ainsi sur le territoire du Capiéval, Sans convention, Thomson aurait reversé cette somme directement au budget de l'Etat, sans possibilité de reversement sur le territoire du Capiéval,

(2) : un dossier de 500 K€ au titre de la section générale du FNADT pour la zone d'activité de Fauverney a été déposé auprès de la DIACT pour approbation par le Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire

(3) au titre de la dotation de développement rural

(4) la PAT (prime d'aménagement du territoire) est accordée après expertise et examen par le comité interministériel d'aide à la localisation d'activités (CIALA). L'enveloppe n'est pas fermée, et le montant consenti au COPIEVAL dépendra de la capacité des acteurs à élaborer des dossiers éligibles à la PAT (développement d'entreprises locales, ou implantation de nouveaux entrepreneurs)

(5) hors FNADT section générale (cf 2)

(6) hors PAT

(7) : hors FNADT et hors PAT

## VII. TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL DU COMITE DE PILOTAGE

COPIEVAL II : TABLEAU DE BORD DU COMITE DE PILOTAGE ( données trimestrielles)

Indicateur	Niveau au 1er janvier 2007	Objectif fixé pour décembre 2009	Réalisé au	Ecart
<b>OBJECTIFS FINALS</b>				
Nombre de demandeurs d'emploi du COPIEVAL ( DEFM catégorie 1)	(donnée à compléter)	1 450		
Nombre d'effectifs salariés marchands nets	9 050	9 050		
<b>OBJECTIFS INTERMEDIAIRES DE L'AXE 1</b>				
Création d'entreprises	145	156		
Création d'emplois	-	360		
Transmission - reprises d'entreprises	-	12		
Dossiers aidés (tous financeurs)	-	23		
Consommation des crédits exceptionnels (1)	-	2 400 000		
<b>OBJECTIFS INTERMEDIAIRES DE L'AXE 2</b>				
Taux de sortie DEFM - emploi	34%	42%		
Taux de sortie DEFM - formation	8%	12%		
<b>OBJECTIFS INTERMEDIAIRES DE L'AXE 3</b>				
Hectares commercialisés de ZAE	-	58		
M <sup>2</sup> de locaux d'accueil	-	2 000		
Consommation crédits exceptionnels dédiés aux zones et locaux (2)	-	4 800 000		
Consommation crédits exceptionnels dédiés à la filière légumes (3)	2 317 000			
<b>BILAN FINANCIER = (1) + (2) + (3)</b>				
Total consommation crédits exceptionnels	-	10 101 648		

**Equipe opérationnelle COPIEVAL II**

Jacques FEVRE	Préfecture de la Côte d'Or
Valérie BERNARD	Conseil Régional de Bourgogne
Myriam LABET	Conseil Régional de Bourgogne
Agnès RAMILLON	Conseil Régional de Bourgogne
Mr BREUILLER	APH 21
Mr WISSEN	THOMSON
Mr RAMANN	DIACT
Liliane MARTINEZ	DDTEFP
Sylvie MIZERET	DDTEFP
Mme REMORQUET	DDTEFP
Richard L. ATWOOD	MDEF Bassin Dijonnais
Denys LAMARZELLE	Conseil Général de Côte d'Or
Jean Paul PIGNET	Conseil Général de Côte d'Or
Dominique BLIN	Conseil Général de Côte d'Or
Marie Thérèse SEICHON	CCI Dijon
Stéphane LANG	CCI Beaune
Philippe HERTWIG	Chambre des métiers de la Côte d'Or
François DEPUYDT	Chambre agriculture de la Côte d'Or
Alexis GILOPPE	Bourgogne Développement
Gilbert PROST	COPIEVAL